

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 novembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 17 novembre 2020 à 20 h 30, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. DAMERVAL Georget, maire. Monsieur Régis COLSON était absent excusé et avait donné pouvoir à M. DAMERVAL Georget. Madame Sarah SENEGAS a accepté la fonction de secrétaire de séance. Mesdames Nathalie TOURNIER et Danielle DURAND, secrétaires, assistaient à la réunion.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 octobre 2020 :**

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont bien reçu le compte-rendu, celui-ci, ne soulevant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

- **Attribution de chèques CADO au personnel communal :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les chèques CADO ont été mis en place depuis de nombreuses années pour le personnel. Il propose de reconduire cette opération pour l'ensemble du personnel, sans proratisation du temps de travail.

A l'unanimité cette proposition a été validée, une délibération sera prise en ce sens.

- **Travaux en cours :**

Maison Pujol : Visite de M. BETTON, ingénieur des bâtiments de France qui a indiqué qu'il fallait vérifier si les boiseries avaient été traitées : à voir avec l'entreprise de peinture.

St-Martin : Logement du Presbytère : une nouvelle infiltration d'eau au plafond de l'une des chambres a été signalé et cela nécessitera de nouveaux travaux pour régler ce problème ;

Logement à côté du Presbytère : M. CHATRY qui occupait le logement depuis le 1^{er} juillet a été contraint de quitter le logement. M. le maire précise que des travaux de peinture sont nécessaires ainsi que le changement de l'évier.

Monument aux morts : Nécessité de procéder au nettoyage du monument aux morts. M. BETTON s'étant déplacé sur le terrain a donné des adresses de deux artisans en capacité de réaliser de tels travaux : M. LOUISIN et M. BARASCUD. Des devis vont être demandés.

Travaux au château : les travaux de strict entretien seront exécutés avant la fin de l'année. Des fuites d'eau sur la toiture de l'accueil ont également été constatées et un devis à M. SEVERAC (artisan recommandé par les ABF) a été demandé, 80% de cette dépense seront subventionnés par le SIVOM.

Projet Itinérance : travaux du chemin de halage effectués et financés en partie par commune/Etat/Europe/département et Région.

Salle polyvalente : Lors de la précédente réunion, avait été évoquée la possibilité d'intégrer le réaménagement de la salle polyvalente dans le Plan de Relance initié par l'Etat.

M. DAMERVAL indique qu'il a sollicité M. le Député et M. le Sénateur à ce propos. Il est nécessaire d'avoir un APD (avant-projet définitif) pour le 31 décembre 2020 ; il indique qu'il a contacté 3 architectes : Angélique MAFFRE, Julie BIENAIMÉ et l'Atelier CALCITE. M. DAMERVAL précise que lors de leur venue, les 2 architectes ont émis les mêmes remarques concernant la salle polyvalente : problème d'intégration de la verrière; modification des ouvertures.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix de l'architecte : à l'unanimité, Mme Julie BIENAIMÉ, proposition la mieux-disante a été retenue. Une délibération sera prise en ce sens. Il indique que M. GINTRAND, architecte des bâtiments de France doit venir rencontrer l'architecte qui sera retenue le 1^{er} décembre prochain.

- **SAINT MARTIN : PLUI :**

Monsieur le Maire indique que des portions de zones classées "urbanisables" dans la carte communale ont été supprimées lors de la mise en œuvre du PLUI : à St Martin et Croux-Vieille. Un compromis de vente est en cours pour Croux-Vieille qui risque de ne pas aboutir si la zone urbanisable ne peut être récupérée.

Il précise que les personnes concernées doivent prendre rendez-vous par le biais de la commune qui se chargera de transférer l'information au secrétariat de la Communauté de Communes. L'enquête publique se déroulera du 1^{er} décembre au 08 janvier 2021 et les rendez-vous physiques sont prévus sur la commune de Brousse le 22 décembre de 9h00 à 12h00.

Voirie de St Martin :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réalisation des travaux de contournement de l'oratoire, il n'avait pas été tenu compte des écoulements d'eau pluviale. Une réunion avait été organisée sur site en présence de l'entreprise et de M. VAYSSETTES, directeur technique à la Communauté de Communes.

Les travaux doivent commencer, le SIAEP interviendra en suivant pour l'amenée d'eau.

La question se pose de l'évacuation de la terre : à l'unanimité des membres présents elle sera laissée sur place.

- **Pierres démontées du tunnel de St Cyrice :**

Ces pierres font l'objet d'un don de la part du Conseil Départemental. M. DAMERVAL indique qu'elles pourront être utilisées pour aménager la terrasse à côté de la maison Poujol.

- **Point sur les locations :**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que 2 logements sont à présents vides : appartement de la Mairie où logeait M. CAILHOL et celui à côté du presbytère à St Martin.

Les deux nécessitant des travaux de réfection, des devis ont été demandés.

Une réflexion est menée pour la revalorisation du montant des loyers. Après débat, le loyer sera désormais de 320 € pour l'appartement à côté de la Mairie. Les autres revalorisations feront l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Presbytère a été loué à compter du 1^{er} novembre : nécessité d'effectuer des travaux de peinture qui seront réalisés par les locataires. Une délibération est actée.

- **Association "Sites Remarquables" :**

Cette association ne dépend pas du club des Plus Beaux Villages de France de l'Aveyron, ne de l'Association nationale des Plus beaux Villages de France. Il s'agit d'une association indépendante. Le conseil municipal compte tenu des disponibilités financière de la commune et sachant qu'elle adhère déjà à plusieurs associations liées au développement touristique et à la promotion du territoire (Les Plus Beaux Villages de France, Club PBVF de l'Aveyron, La Route des Seigneurs du Rouergue, Le Club des Sites, l'Union de Sauvegarde du Rouergue,...) a décidé de suspendre l'adhésion aux Sites Remarquables. La facture 2020-2021 sera réglée au prorata. Une délibération sera prise en ce sens, un courrier sera adressé au responsable de l'Association.

- **Marché de Noël :**

Initialement programmé pour le samedi 12 décembre prochain, il convient d'attendre début décembre pour prendre la décision définitive.

- **Festival choral international de l'Aveyron :**

Depuis 2011, le festival choral international de l'Aveyron se produit à l'Eglise de Brousse le Château, au mois de juillet. Défraiement de la commune : 250 € + repas depuis 2015.

A l'unanimité, les membres présents se prononcent pour le maintien de cette manifestation.

- **Téléthon :**

Monsieur le maire donne lecture des informations reçues par mail en mairie. Les communes peuvent, si elles le souhaitent faire une promesse de don.

Après échange, il est décidé que la commune ne s'engagera pas dans une promesse de don mais renouvellera son partenariat habituel, lorsque la situation sanitaire le permettra.

- **Décisions modificatives pour paiement de travaux :**

Des ajustements doivent être faits dans le cadre du budget dans la section investissement pour les opérations suivantes : travaux du contournement de St Martin, travaux pour modification du trottoir dans le bourg et travaux de la salle polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur DAMERVAL indique qu'une demande a été reçue en mairie pour la mise en place d'une plaque à la mémoire de Mme ALLEN. Compte tenu du fait que cela créerait un précédent, à l'unanimité il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.
- Visite sécurité salle polyvalente : enlèvement de la gazinière située dans la cuisine à prévoir.
- Pouvoirs de police du Maire : arrêté municipal d'opposition au transfert des pouvoirs de police, sauf pour ce qui concerne la gestion des déchets.
- Des buses d'évacuation d'eau pluviale sont bouchées par les racines d'un arbre situé entre le mur du jardin du presbytère et l'entrée du cimetière, entraînant l'écoulement de l'eau dans le cimetière. A voir lors de la visite des églises début décembre et une réflexion sera menée avec les membres du conseil paroissial, à cette occasion.
- Deux demandes ont été faites :
 - o un projet d'installation d'un espace mobile de type caravane, roulotte,... proposant thé, café, glaces,... de mai à octobre sur le parking, qui est inondable. Le conseil municipal à l'unanimité, pense que ce projet est infaisable en l'état pour entre autres des raisons de sécurité.
 - o Un projet de stationnement d'un camion à pizzas 1 fois par semaine, toute l'année de 18 heures à 21 heures à partir d'avril 2021. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Une réponse sera faite à chacun des demandeurs

- Demande de réduction de l'éclairage nocturne : une demande a été faite pour une baisse d'intensité nocturne – Renseignements seront pris auprès du SIEDA et de M. GONCALVES.
- Photovoltaïque sur la toiture du hangar de la CUMA : une étude pourrait être réalisée afin de voir si la commune a intérêt à se lancer dans un tel projet. Ce dossier sera évoqué à nouveau lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- Nettoyage des chemins : le passage de l'épareuse sera fait courant décembre.

L'ordre du jour étant épuisé,

Le Maire, Georget DAMERVAL

